

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**2 459 020**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 16181**

(54) Fer à boucler.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 D 1/06.

(22) Date de dépôt..... 15 juin 1979, à 15 h 30 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 9-1-1981.

(71) Déposant : SOCIETE DE DISTRIBUTION D'APPAREILS POUR LA COIFFURE SODAC, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Claude Boivin,  
9, rue Edouard-Charton, 78000 Versailles.

On connaît des fers à coiffer permettant de faire des boucles serrées dites boucles anglaises et comportant, à cet effet, un sil-  
lon hélicoïdal dans lequel on enroule la mèche de cheveux à bou-  
cler. Mais la partie chauffante de ce fer est massive et réalisée  
5 par moulage ou usinage; elle est donc coûteuse.

La présente invention a pour objet un fer à boucler qui est de construction beaucoup plus simple.

Ce fer à boucler comprend un corps de chauffe cylindrique porté par une poignée et est caractérisé en ce qu'il comporte une tige  
10 hélicoïdale fixée sur le corps de chauffe et une pince de maintien montée sur ce corps à proximité de la poignée.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif un mode de réalisation du fer à boucler selon l'invention avec référence au dessin annexé dans lequel :

15 La Figure 1 est une vue en perspective de ce fer.

La Figure 2 est une vue en plan d'un détail.

Tel qu'il est représenté au dessin, le fer à boucler selon l'invention comprend un corps de chauffe cylindrique 1 qui est fixé à une poignée 2 et contient une résistance de chauffage connectée  
20 par un contact tournant 3 à des conducteurs d'alimentation 4.

Sur le corps 1 est brasée une tige hélicoïdale 5, constituée par exemple par un ressort à spires très écartées. Une pince 6 est montée pivotante en 10 sur le corps 1, à proximité de la poignée 2. La partie avant 6a de la pince a la forme d'un arc de cylindre  
25 et a même rayon que le corps 1; son bord avant 6b se trouve à proximité immédiate d'une des spires de la tige 5 et est découpé hélicoïdalement de façon à être parallèle à cette spire. Sa partie arrière 6c porte une plaquette de poussée 7. Un ressort 8, interposé entre le corps 1 et la partie 6c de la pince tend à maintenir sa partie avant 6a appliquée sur le corps 1.  
30

Enfin un support 9 est monté pivotant sur la pince 6.

Pour utiliser le fer qui vient d'être décrit, on serre une mèche de cheveux entre la pince 6 et le corps de chauffe 1 et on tourne le fer de façon à enrouler la mèche sur le corps 1 entre

les spires de la tige 5. Puis, après chauffage, on presse sur la plaquette 7 de sorte que la mèche est libérée et qu'on peut en extraire le fer.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée au mode de réalisation décrit et représenté, 5 mais en couvre, au contraire, toutes les variantes.

R e v e n d i c a t i o n s

1. - Fer à boucler comprenant un corps de chauffe cylindrique, porté par une poignée, caractérisé en ce qu'il comporte une tige hélicoïdale fixée sur le corps de chauffe et une pince de maintien montée sur ce corps à proximité de la poignée.
- 5        2. - Fer selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord avant de la pince se trouve à proximité immédiate d'une des spires de la tige et est découpé hélicoïdalement de façon à être parallèles à cette spire.

Fig. 1

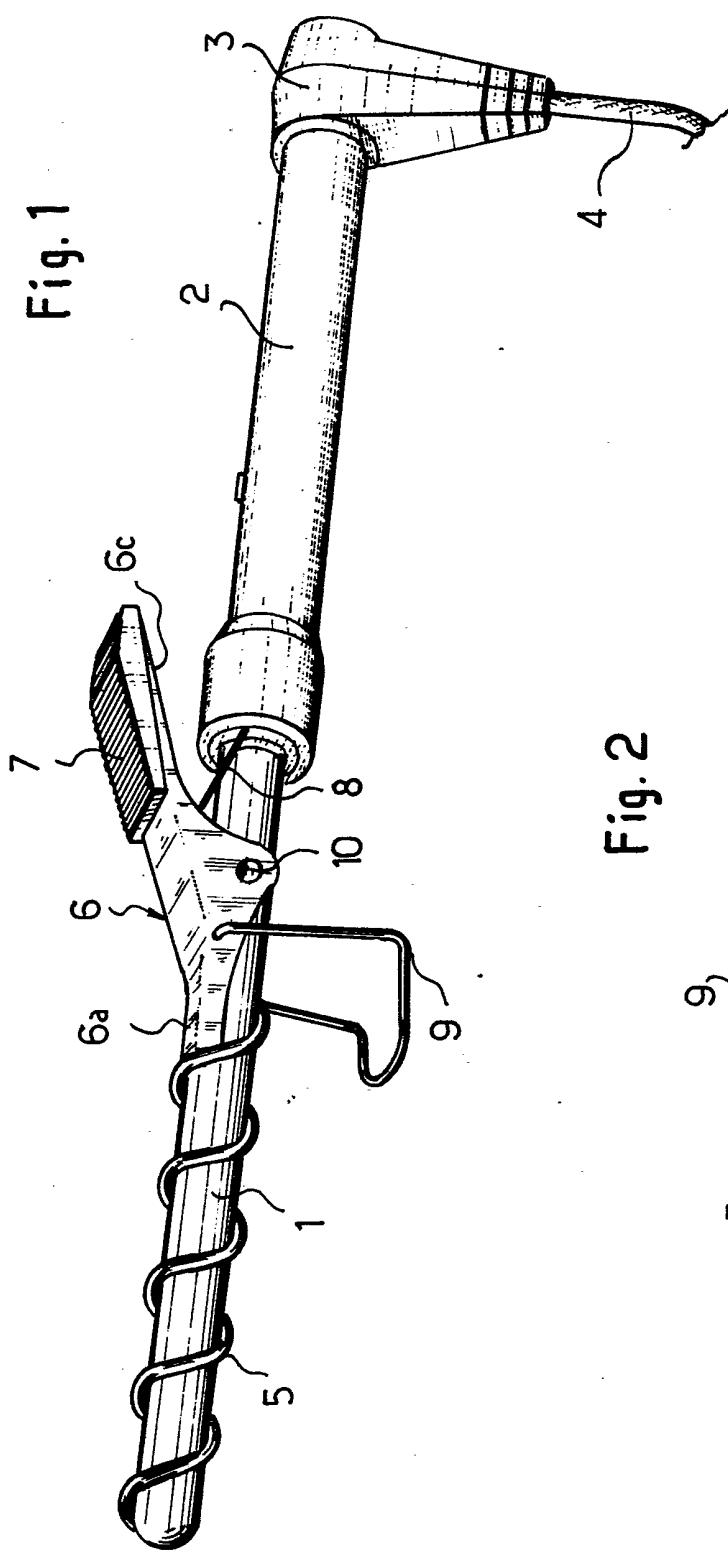


Fig. 2

